

<http://snetap-fsu.fr/15-mars-2012-La-CAP-des-CPE-ne-s.html>



# 15 mars 2012 : La CAP des CPE ne s'est pas tenue :

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des CPE -



Date de mise en ligne : jeudi 15 mars 2012

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Déclaration préalable à l'ouverture de la [CAP](#) des [CPE](#) du 15 Mars 2012

« Depuis la parution (pendant les vacances de Noël !) de la note de service sur le mouvement qui nous a permis de constater la volonté du Ministère de supprimer le poste de [CPE](#) du site de Ribemont de ce [LPA](#) (en le transformant en poste de proviseur-adjoint du LPA de la Haute Somme) nous n'avons cessé d'interpeller la [DGER](#) et le Ministère., avec le soutien de l'ensemble du SNETAP-[FSU](#) ([voir les différents échanges](#)).

Cette suppression créerait un précédent inacceptable au sein de notre Enseignement Agricole Public, à savoir qu'un établissement accueillant des élèves n'aurait pas de CPE, comme si ces élèves n'avaient pas les mêmes demandes et les mêmes besoins en terme d'écoute et d'accompagnement, de vie scolaire, que les élèves de tous les autres établissements du territoire !

La réponse apportée jusqu'à présent par notre Ministère (et même par notre Ministre !) à savoir que ce « fameux » proviseur-adjoint assurerait également les fonctions de CPE, relève d'un mépris intolérable pour le travail de ces catégories de personnels.

En plus cette fermeture s'inscrit dans un contexte plus général qui vise à diminuer le nombre de CPE comme en témoigne les projets de fermeture de 7 postes et de transformation en poste de [TEPETA](#) de 9 postes, présentés dans un document du bureau BGCD de la DGER transmis au mois de Janvier.

Aussi, les représentants des personnels que nous sommes ne siègeront-ils dans cette [CAP](#) qu'à la condition que le poste de CPE de Ribemont soit maintenu pour la rentrée prochaine. »

- Devant la fin de non-recevoir de l'Administration, qui par la voix de M. Gomez, sous-directeur chargé des dotations à la DGER, nous a rétorqué : « Vous avez eu une réponse écrite du Ministre. Comment voulez-vous qu'un fonctionnaire vous dise autre chose que ce qui a été écrit par son ministre ? ».
- Outre le fait qu'on peut douter de la réelle préoccupation de M. Le Maire à s'emparer de cette question (n'a-t-il pas bien d'autres choses en tête en ce moment), la DGER, cristallisée sur cette position, démontre une fois de plus sa capacité à prendre des décisions que les représentants du personnel que nous sommes ne peuvent accepter.
- **Les élus paritaires, conscients des conséquences d'un report de la CAP, ne sauraient toutefois cautionner une telle dérive, qui reviendrait à nier tous les combats menés depuis de longues années par le Snetap, soutenu massivement par les collègues CPE.**
- Le LPA de Ribemont, ses élèves et leurs parents, ainsi que tous les usagers de l'établissement, méritent comme tout autre lycée agricole de l'[EAP](#), un véritable service vie scolaire, qui ne saurait être amputé de la présence de la fonction qui en constitue la pierre angulaire : un CPE.

**Ne pas réagir face à cette situation, c'est accepter que rôde la même menace sur tous nos services vie scolaire, sur tous les postes de CPE.**

## Et maintenant ?

Réglementairement, la CAP sera convoquée à nouveau dans les quinze jours.

**Il nous appartient d'ici là de poursuivre notre action d'élus paritaires, en lien avec le mouvement local mené par les familles et le personnel de Ribemont, eux aussi très mobilisés.**

Les élus paritaires.